

Le Comité des Fêtes organise un concours d'affiches

Le Comité des Fêtes organise un concours d'affiches
Le Comité des Fêtes organise un concours d'affiches
Céline DUVIGNEAU-DUMERCQ - celine.d@peyrehorade.fr

Pour l'édition 2017 des fêtes patronales, le Comité des Fêtes de Peyrehorade organise un concours, du 23 Janvier 2017 au 15 mars 2017.

Le concours de visuel est ouvert aux dessinateurs amateurs de tout âge. Ce visuel pourra être repris sur les supports de communication des fêtes (affiches, programme, etc?).

Les candidats devront déposer leur proposition d'affiche en version numérique à l'adresse mail du comité cdf.peyrehorade@yahoo.fr en précisant leurs coordonnées, avant le 15.03.2017-23h00.

Toutes les techniques de création sont acceptées (collage, infographie, illustration, peinture, photographie, etc.) tant que le projet final correspond aux conditions exposées.

Le format : il doit être de 40x60cm ou homothétique (20x30cm au minimum) d'une résolution haute qualité (300dpi), et n'excédant pas 9mo (formats acceptés : jpeg, PDF, psd, eps, ai, tiff ou png).

Mentions obligatoires : Fêtes de Peyrehorade 2017

du 04 au 07 août 2017

IMPORTANT : Votre visuel doit représenter l'esprit des fêtes.

Le projet doit être une création originale. Les candidats s'interdisent de reprendre tout ou partie d'éléments appartenant à l'une des affiches officielles des années précédentes des Fêtes de Peyrehorade et s'assurent être titulaires de tous les droits attachés à l'oeuvre. Il n'y a pas de thème imposé, le visuel doit être représentatif de l'esprit des fêtes comme l'auteur l'interprète.

Le comité des Fêtes se réserve le droit d'exclure les projets présentant un caractère contraire à l'ordre public et aux bonnes moeurs, politique, confessionnel, polémique ou injurieux. L'incitation à la consommation d'alcool sera un motif de refus de l'oeuvre.

Un seul projet sera accepté par candidature.

Le lauréat cèdera au Comité des Fêtes de Peyrehorade l'original de son projet ainsi que l'ensemble des droits d'exploitation, commerciale ou non de celui-ci, notamment les droits de reproduction sur tout support, et ce, pour toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux et en toute exclusivité.

À l'issue des candidatures, le Comité des Fêtes sélectionnera 5 finalistes parmi les projets, qui seront ensuite soumis au vote du public du 20 mars au 20 avril 2017.

Le vote se déroulera en ligne, sur le site www.cdfpeyrehorade.fr et sur la page Facebook du Comité. Un vote par bulletin papier, sera possible à l'accueil de la mairie de Peyrehorade et de l'Office du tourisme du Pays D'Orthe, en dépôt d'urne.

Un seul vote est autorisé par personne.

Un bon d'achat d'une valeur de 100 ? à valoir chez nos partenaires

A noter que le Comité des Fêtes se réserve le droit d'interrompre le déroulement du concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligeaient.

Bonne Chance !

Non

COMITÉ DES FÊTES

2017.02.13
11:41

